



Les 24 mesures clés des associations pour une économie vraiment circulaire

Le gouvernement a inscrit la 2^e conférence environnementale des 20 et 21 septembre prochain sous le signe de l'économie circulaire.

La mise en œuvre de ce concept doit nous permettre de **sortir de la société du gaspillage** sur laquelle notre modèle économique est construit. Articulé autour du renouvellement précoce des biens et emballages, ce modèle implique un gaspillage considérable d'énergie et de ressources pour extraire la matière, fabriquer, transporter, distribuer et vendre les biens et les services : c'est la partie immergée de **l'iceberg de nos poubelles**. Quelle que soit la manière de quantifier ces impacts (**sac-à-dos écologique, énergie ou eau grise, dette environnementale, etc.**), ce que nos sociétés mettent au rebus dépassent largement le contenu de nos poubelles.

Il est urgent de **modifier nos modes de production pour diminuer drastiquement nos consommations d'énergie et de ressources, et réduire nos déchets en quantité et en toxicité**. Nous devons réorienter nos modes de consommation vers le **partage et l'usage** (économie collaborative, de fonctionnalité, etc.), les **circuits courts** ou le **réemploi** et la **réutilisation** (réparation, recycleries, etc.). La création d'une dynamique nationale de réutilisation/réemploi des produits et matières doit être au cœur des enjeux, car elle permettra de se substituer en partie aux importations de produits manufacturées avec tous les avantages environnementaux et économiques en découlant.

Si certains voient dans cette économie émergente l'occasion de trouver de nouveaux débouchés économiques en faisant « *des déchets une ressource* », les associations signataires proposent dans ce document une vision globale qui replace la réflexion à la source de la production et de la consommation : **sobriété et efficacité dans l'utilisation des ressources et de l'énergie, diminution de la toxicité et allongement de la durée de vie des produits et des matières, valorisation des matériaux et de la matière organique**. Ces évolutions essentielles, que la conférence environnementale doit permettre d'amorcer, ne se feront que par la mise en œuvre de **mesures économiques et réglementaires ambitieuses et contraignantes**.

Allonger la durée de vie des produits et réduire leur toxicité

Trop de biens et emballages sont **programmés pour être jetés** : emballages perdus généralement après un seul usage, objets soumis à l'obsolescence programmée et non réparables. Un des impératifs de l'économie circulaire est d'allonger la durée de vie de nos biens et emballages afin qu'ils soient **utilisés ou réemployés le plus longtemps possible**. Cela passe par l'éco-conception qui doit permettre en amont d'économiser l'énergie, la matière et les autres ressources utilisées, de limiter les impacts générés par leur usage et, en aval, de faciliter la réparation. Le soutien au secteur de la réparation et au réemploi, mis à mal par l'arrivée massive sur le marché de produits à bas prix et non réparables, est aussi une priorité.

Mesures réglementaires

1. Réintroduire des systèmes de **consigne** pour la réutilisation des emballages
2. Etendre la **garantie légale à 10 ans** et rendre obligatoire l'affichage de la **durée de vie des produits**
3. Rendre obligatoire la **disponibilité des pièces détachées** 10 ans après la fin de fabrication du produit en usine et la **mise à disposition sur internet de toutes les données techniques** nécessaires à la réparation
4. Créer un **délit d'obsolescence programmée**
5. **Soutenir localement les filières du réemploi et de la réparation** en leur donnant une place centrale comme acteur de la prévention et de la réutilisation des déchets, et en investissant dans la formation

Mesures économiques

6. Créer une **taxe spécifique sur les produits fortement générateurs de déchets** (emballages et produits à usage unique, biens non réparables) de manière à donner un signal-prix fort aux industriels pour favoriser la mise sur le marché de produits "conçus pour durer"
7. Renforcer et étendre la **modulation des éco-contributions sur l'allongement de la durée de vie des produits et l'éco-conception**, dans toutes les filières de Responsabilité élargie du producteur (REP)

Engager la France dans une politique vertueuse de gestion des déchets organiques

L'économie circulaire la plus ancienne et la plus évidente est celle de la matière organique. Or, la France accuse un retard considérable en matière de recyclage organique. Par son organisation de la gestion des déchets depuis plus d'un siècle, **basée sur le mélange**, le recyclage organique s'est réduit à une portion congrue, alors que **le retour à la terre** est la vocation première et utile pour les déchets fermentescibles. Aujourd'hui, la technique permet en outre de capter le potentiel énergétique de ces déchets grâce à la méthanisation. Les incinérateurs et les décharges françaises sont absurdemment remplis de ces déchets.

Mesures réglementaires

8. **Interdire l'incinération et le stockage des déchets compostables ou méthanisables**
9. Rendre **obligatoire la séparation à la source et le traitement organique domestique ou industriel de tous les biodéchets**, avec méthanisation le cas échéant, en étendant progressivement les seuils et échéances du décret gros producteur

Mesures économiques

10. Mettre en place une fiscalité favorisant le tri à la source des biodéchets : **TGAP sur le pré-traitement mécano biologique (PTMB), taux de TVA préférentiel** sur le compost et l'énergie issus de biodéchets triés à la source et un taux de TVA pénalisant pour le compost et l'énergie issus du PTMB sur ordures résiduelles

Favoriser la réutilisation et le recyclage des matières

Après une longue vie et de nombreuses réutilisations, les matériaux des biens et des emballages peuvent être récupérés. La majorité des déchets ménagers recyclables, sauf exceptions, terminent en France dans des incinérateurs ou décharges. Or, la récupération de la matière résiduelle permet d'économiser autant de matière vierge, de ressources et de supprimer les impacts induits.

Pour favoriser la réutilisation des matériaux, il est indispensable que les produits aient été conçus pour être démontables et leurs composants non seulement recyclables mais exempts le plus possible d'éléments toxiques ou dégradant la matière. Les mesures en faveur de l'éco-conception sont donc une condition de réussite essentielle de la valorisation matière.

Les sorties de boucle, l'incinération (avec ou sans utilisation énergétique) ou le stockage sont encore majoritaires aujourd'hui en France car **les règles techniques et fiscales en vigueur favorisent une économie linéaire, destructrice des ressources et néfaste pour l'environnement**. Il est indispensable des créer un environnement économique favorable à la réutilisation et au recyclage des matériaux.

Mesures réglementaires

11. Rendre obligatoire le **tri à la source des déchets recyclables, y compris en entreprise**, et interdire l'entrée en incinération et en décharge des flux de déchets faisant l'objet d'une obligation de tri à la source

12. Instaurer une **consigne pour la récupération des déchets dangereux**, et notamment les DEEE et les piles

13. Mettre en place des **collectes sélectives pour tous les déchets plastiques** et pas uniquement pour les emballages

14. Mettre en place un **passport produit** pour tout produit manufacturé permettant de connaître la réparabilité, toxicité, la recyclabilité des produits

Mesures économiques

15. Utiliser un **taux de TVA préférentiel** pour les matières premières recyclées et les produits majoritairement composés de matière recyclée

Mesures de gouvernance

16. **Généraliser le bordereau de suivi des déchets (BSD)** et rendre son contrôle systématique chez les entreprises et les prestataires

17. Créer une **Agence nationale de régulation des déchets**, autorité administrative indépendante chargée notamment du contrôle des REP et des contrats publics

18. Créer une **mission interministérielle pour le développement de l'économie circulaire**

Pénaliser les logiques linéaires et financer l'économie circulaire

Le cadre économique, fiscal et réglementaire est aujourd'hui structurellement favorable aux logiques linéaires. L'enjeu essentiel est de pénaliser fortement les filières qui favorisent le jetable et le gaspillage, et de faciliter les logiques de boucle.

Au-delà des effets d'annonce et des projets pilotes, **nous souhaitons la mise en place d'un environnement économique et réglementaire favorable**, qui pénalise les flux de déchets en mélange et l'incinération ou l'enfouissement de déchets réutilisables, compostables ou recyclables et favorise et finance l'économie circulaire. Ce modèle est non seulement bénéfique pour l'environnement mais aussi créateur de richesse et d'emplois.

Mesures réglementaires

19. Etendre le périmètre de chaque REP à tous les déchets de même nature, qu'ils soient **ménagers ou professionnels** et taxer les éco-organismes avec un niveau de **contribution inversement proportionnel à la performance** de collecte pour réutilisation/réemploi et recyclage

Mesures économiques

20. Utiliser la TGAP pour **financer les acteurs et les innovations de l'économie circulaire** : prévention, réutilisation, réparation, recyclage

21. **Augmenter la TGAP et supprimer les modulations de TGAP** basées sur le management environnemental et le mode bioréacteur des décharges, qui ne sont ni incitatives ni efficaces

22. **Créer une TVA différenciée pour les services de gestion des déchets** : taux réduit pour la collecte et le tri des déchets recyclables, taux plein pour les déchets résiduels

23. **Etendre la TGAP à la co-incinération**

24. **Indemniser totalement les collectivités** pour les prestations réalisées en vue de la réutilisation, réparation ou recyclage dans le champ des REP

CONTACTS

Delphine Lévi Alvarès

Centre national d'information indépendante sur les déchets

Chargée de campagne

+33 (0)1 55 78 28 64

delphine@cniid.org

Camille Lecomte

Chargée de campagne Modes de production et de consommation responsables

Les Amis de la Terre

+33 (0)1 48 51 18 94

camille.lecomte@amisdelaterre.org

LES ASSOCIATIONS

Agir pour l'Environnement

Agir pour l'Environnement est une association citoyenne nationale de protection de l'environnement. Le but de l'association est de faire pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible.

Plus d'infos sur www.agirpourenvironnement.org

Amis de la Terre - France

La fédération des Amis de la Terre France est une association de protection des êtres humains et de l'environnement à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir économique, politique ou religieux. Elle a participé à la fondation du premier réseau écologiste mondial, **Les Amis de la Terre International** présent dans 77 pays et réunissant 2 millions de membres.

Plus d'infos sur www.amisdelaterre.org

Centre national d'information indépendante sur les déchets

Le Cniid est une association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement. Organisation indépendante, spécialisée dans la problématique des déchets municipaux, elle mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers notamment grâce à leur réduction à la source (en quantité et en toxicité) et au détournement de l'incinération et de la mise en décharge.

Plus d'infos sur www.cniid.org

France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand

Fondée par Danielle Mitterrand en 1986, France Libertés agit en faveur des droits humains et œuvre à la construction d'un monde solidaire, citoyen et responsable. Son expérience avec les ramasseurs brésiliens l'a amenée à promouvoir la place des structures de l'économie solidaire dans les filières des déchets comme alternative au monopole de grandes sociétés industrielles privées. Elle plaide en faveur d'une gestion démocratique et sociale des déchets.

Plus d'infos sur www.france-libertes.org

Réseau Action Climat - France

Le RAC-F est une association spécialisée sur le thème des changements climatiques. Il regroupe 18 organisations nationales de protection de l'environnement, d'usagers des transports, de promotion d'alternatives énergétiques et de solidarité internationale. Le RAC-F rassemble également des associations locales de France et des adhérents individuels. Sa mission est d'informer les citoyens des mécanismes, causes et impacts des changements climatiques et d'influer pour des politiques plus ambitieuses afin de limiter ces perturbations.

Plus d'infos sur www.rac-f.org